

**Objet :** *RD - Candidature auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets relatif aux véhicules lourds électriques 2024*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevard, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## **Bureau du 07 novembre 2024**

délibération n° 177-24

objet **RD - Candidature auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets relatif aux véhicules lourds électriques 2024**

---

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que la transition énergétique du parc d'autobus est une obligation légale depuis le vote de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de la loi d'orientation des mobilités. Les nouveaux autobus de l'agglomération doivent être à présent équipés de motorisations à très faibles émissions : hybride biocarburants, bioGNV, électrique à batteries ou hydrogène (pile à combustible ou moteur à combustion).

Les énergies de transition possibles pour le territoire de Grand Chambéry sont donc multiples et induisent des impacts différents sur l'exploitation, les matériels et le dépôt. Leurs incidences en termes d'émissions carbone et de pollution atmosphérique et sonore sont également différentes. A ce jour, il n'existe pas d'énergie idéale. Le choix doit donc s'effectuer en adoptant une approche globale qui considère les ressources et les contraintes du territoire et du réseau.

Grand Chambéry est territoire pionnier pour la production de biogaz à partir des boues d'épuration. Depuis mars 2023, l'UDEP de Grand Chambéry est le premier méthaniseur de Savoie à injecter du gaz 100 % renouvelable dans le réseau de distribution public de gaz. C'est pourquoi le choix a été fait de s'orienter vers la conversion d'une partie substantielle du parc de bus au bioGNV avec l'achat de 25 véhicules équipés de cette technologie pour la période 2023 à 2026.

En complément, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de son réseau de transport 2025/2029, Grand Chambéry a décidé de compléter son dispositif de transition énergétique par l'introduction de véhicules électriques dans sa flotte. Avec une promesse de zéro émission à l'échappement, cette technologie est l'une des solutions les plus efficaces pour atteindre les objectifs de décarbonation de la mobilité et de préservation de la qualité de vie du territoire.

L'ADEME lance un appel à projets qui s'inscrit dans le programme CEE E-Trans et qui vise à soutenir le déploiement de la mobilité électrique pour les véhicules lourds dans les domaines du transport routier de marchandises et du transport routier de voyageurs, en concentrant le soutien public sur les catégories de véhicules lourds dont l'électrification est la moins avancée.

Ainsi, au titre de 2025, il est proposé de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets relatif aux véhicules lourds électriques 2024, au titre du programme CEE E-Trans, pour le financement de cinq bus électriques standards pour montant total estimé à 2,6 M€ HT, et qui seraient déployés prioritairement sur la ligne 1 du réseau Synchro Bus. Dans le cas où le projet serait approuvé et financé dans le cadre de ce programme, la subvention sollicitée est de 300 k€ environ, portant le montant à la charge de Grand Chambéry serait d'environ 2,3 M€.

La ligne 1 présente des caractéristiques intéressantes pour une exploitation en bus électrique avec un dénivelé très marqué, ce qui permettra de bénéficier d'un effet de rechargement des batteries. Cette ligne, avec une fréquence et une fréquentation importantes, est la première ligne du réseau après les quatre lignes structurantes « Chrono ». En outre, dès juillet 2025, la ligne 1 verra son amplitude étendue et sa fréquence renforcée en période de pointe, notamment le dimanche, avec un fonctionnement toute la journée.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** le code des transports,

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

**Vu** la délibération n° 060-23 C du Conseil communautaire du 16 mars 2023 portant approbation du programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2023 à 2026,

**Vu** la délibération n° 175-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 15 octobre 2024,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'acquisition de cinq bus électriques standards pour 2025, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement inscrite au contrat de délégation de service public 2025/2030,

**Article 2 : d'approuver** le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets relatif aux véhicules lourds électriques 2024 au titre du programme CEE E-Trans,

**Article 3 : de s'engager** à assurer l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets,

**Article 4 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer tous documents liés à ce projet,

**Article 5 : de dire,** en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **177-24**

Objet de l'acte : RD - Candidature auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets relatif aux véhicules lourds électriques 2024

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32395H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32395H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024